
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

EN DATE DU 17 février 2009

Étaient excusés :

Madame Danièle CASANOVA, Adjointe à la Mairie de Marseille,
Monsieur le Professeur EISINGER, Vice Président CODES,
Monsieur le Professeur GARNIER, Président du CRES-PACA,
Monsieur CIRIC, Directeur IFSI Nord,
Monsieur le Professeur Pierre THERME, Institut des sciences du mouvement Etienne-Jules Marey,
Monsieur Christophe MAÏANO, Institut des sciences du mouvement Etienne-Jules Marey,
Monsieur DIOP, Directeur du Centre Social Jacques BREL à Port de Bouc
Monsieur Emmanuel VIENNO, Chef de Projet CUCS Belle de Mai, St Mauront
Madame Catherine MINARD, Chef de Projet CUCS Centre Ville
Madame RASTIT, DRDFE

Étaient présents :

Monsieur le Professeur SAN-MARCO, président du CoDES,
Monsieur le Professeur THIRION, Trésorier du CoDES,
Madame Annie CASANO, Secrétaire Générale du CoDES,
Madame Florence DELMAS, Conseillère bureau du CoDES,
Madame le Docteur CLARY,
Madame BADRI, Conseillère bureau du CoDES,
Madame le Docteur GAUNET-ESCARRAS, Adjointe à la santé, Mairie de Marseille,
Madame le Docteur BLANC-PARDIGON, Adjointe à la santé, Mairie de Salon,
Madame VELLA, Secrétaire départementale de la PEEP
Monsieur Romain AIRAUDO, Chef de Projet CUCS La Rose - Frais Vallon
Madame Pierrette BALTZ, Chef de Projet, CUCS Cabucelle, St louis, La Viste

Étaient excusés et représentés :

Monsieur le Docteur PRUVOST, DRDJS, représenté par Monsieur Claude SALVAN, Directeur de l'IFSI St Joseph Croix Rouge Française, représenté par Monsieur Patrick BATIE, Cadre formateur
Monsieur INNOCENTI, IEN 15ème arrondissement de Marseille, représenté par Madame Annie CASANO, Secrétaire Générale du CoDES,

Assistait à la séance :

Madame Nathalie MERLE, Directrice du CoDES
Madame Virginie HENRY, Cabinet SEGEC, Comptable du CoDES
Monsieur Jean Claude HEID, Commissaire au comptes du CoDES,
Madame Géraldine MALFATTI, Délégué du Personnel du CoDES
Madame Claude CHEVALOT, Secrétaire de direction CoDES

Le Président, Monsieur Jean-Louis SAN-MARCO ouvre la séance à 16h30.
Il remercie les présents et donne la liste des personnes excusées et passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 juillet 2008.

Aucune remarque n'étant soulevée, celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2. Rapport Moral du Président

En 2004 est survenue la première grosse difficulté pour le comité qui a été due à la suppression en cours d'activité de la subvention de fonctionnement du Conseil Général qui représentait à l'époque 10% du budget du CoDES. Nous avons à l'époque essayé d'augmenter nos activités ce qui a eu pour conséquence d'augmenter notre déficit. En 2005, nous avons eu une alerte déclenchée par le commissaire aux comptes. A la suite de quoi nous avons modifié nos modalités de fonctionnement en réajustant nos prix en fonction du coût de revient de nos interventions.

En 2005, suite à une table ronde des financeurs, la DRASS et l'Assurance Maladie nous avaient attribué une subvention exceptionnelle, et le Conseil Général des Bouches du Rhône est revenu sur sa décision et a rétabli à partir de 2005 une subvention de fonctionnement. Cette dotation a fait l'objet d'une convention entre le CG et Le CoDES renouvelable par tacite reconduction. En 2006, la subvention a été réduite de 50% et en 2007 de 15%, avec notification sur le dernier trimestre de l'année dans les deux cas. En 2008 nous avons appris sa suppression par courrier du 29 décembre 2008.

Depuis 5 ans, grâce à des efforts importants aux niveaux de la gestion et de la tenue de la comptabilité, nous avons atteint l'équilibre entre le prix de nos interventions et leur coût de revient. Mais nous avons gardé depuis 5 ans le déficit dû aux événements de 2004, déficit qui s'est creusé en 2006 et 2007 par les nouvelles suppressions de subventions en cours d'exercice par le CG.

En 2007, en l'absence de fond de roulement et par la modification des versements de subvention de l'Etat, le CoDES a passé plusieurs mois avec une trésorerie négative. En juillet 2007, la banque a interpellé les dirigeants de l'Association pour les prévenir qu'à compter du mois d'octobre, en l'absence de trésorerie, elle ne ferait plus d'avance.

Suite à cet événement, nous avons fait appel à ESIA, association dépendant de l'État et de la Caisse des Dépôts, chargée de soutenir les associations en difficulté. Son conseil d'administration a analysé notre situation et décidé de nous soutenir.

En septembre 2007 un pré-diagnostic de l'association a été réalisé par un chargé de projet ESIA. De ce diagnostic ressort qu'il n'y a pas de mauvaise gestion du CoDES, mais plutôt un problème structurel : ce diagnostic est disponible sur demande au CoDES.

Suite à cela, ESIA nous a accordé le financement d'un Dispositif Local d'Appui. Trois cabinets conseil nous ont été proposés parmi lesquels nous avons choisi en octobre 2007 Singuliers & Co qui se proposait d'associer à la démarche un avocat spécialisé. Le cabinet conseil a réalisé un audit (qui est disponible sur demande au CoDES) suite auquel il nous a proposé un changement de cabinet comptable et de passer à une comptabilité analytique ce qui a été fait à partir de janvier 2008. Parallèlement à cela, le cabinet conseil nous a proposé de nous mettre sous la protection de la justice. La procédure de sauvegarde judiciaire a été retenue, moins lourde que celle du redressement. Nous l'avons entamée au mois de mars 2008. Nous devons sortir de cette sauvegarde judiciaire en février 2009 avec le plan de

restructuration travaillé au cours du premier semestre 2008 en partenariat avec nos partenaires financeurs.

Or deux évènements nous ont obligés à modifier nos plans: en octobre 2008, le Conseil Général des bouches du Rhône nous a notifié par commandement d'huissier une injonction à quitter les locaux au 18 juin 2009 et il nous a informé par courrier daté du 18 décembre 2008 qu'il retirait tous ses financements au CoDES pour motif de mauvaise gestion. L'ensemble des financements du Conseil Général représentait un tiers des budgets du CoDES (fonctionnement + actions). Nous menions avec le département quatre activités essentielles : un programme de prévention du surpoids et de l'obésité des enfants de 0 à 6 ans, un programme de prévention du surpoids et de l'obésité des collégiens, un programme d'insertion des bénéficiaire du RMI par l'éducation nutritionnelle de personnes atteintes de pathologie en lien avec la nutrition, et un programme expérimental d'insertion des bénéficiaire du RMI par le développement de compétences psychosociales.

A la suite de quoi nous ne pouvons pas sortir le 24 février 2009 de la sauvegarde judiciaire puisque nous n'avons pas le temps entre fin décembre aujourd'hui de préparer le dossier pour le tribunal. En effet, il faut refaire le plan de restructuration en fonction de notre nouvelle situation ce qui implique le licenciement économique de six salariés et la non reconduction de 6 CDD. D'élaborer le plan de restructuration en tant que tel, de le faire valider auprès de nos financeurs et de le déposer un mois avant la convocation auprès du tribunal. Ceci va nous amener à demander un prolongement de 6 mois supplémentaires de sauvegarde judiciaire.

Je dois vous informer que j'ai demandé par courrier en novembre 2008 un rendez-vous au Président du Conseil Général, la même démarche a été faite par notre administrateur judiciaire. Nous n'avons pas reçu de réponse. Je continue à essayer de le rencontrer en activant des contacts personnels communs.

Il est important de prendre conscience que le déficit que nous accusons aujourd'hui correspond exactement à la somme des subventions non attribuées depuis 5 ans par le Conseil Général, soit 200.000€. Ce déficit correspond à 1/5ème du budget d'une association qui n'a pas vocation à faire de bénéfice ... et que ce soit le responsable de cette situation qui m'accuse de mauvaise gestion me paraît dépasser les limites de l'acceptable.

C'est pourquoi, après ce rapport moral, je tiens à vous informer que j'ai demandé au Conseil d'Administration de pouvoir ester en justice devant le tribunal administratif le CG13 si aucun accord n'est trouvé avec le CG13. Que le Conseil Général ne donne pas de subvention c'est son droit le plus absolu, mais lorsqu'il s'y est engagé qu'il ne respecte pas sa parole, c'est inadmissible. Or les différentes suppressions, réductions ou suspensions de subventions ont été faites chaque fois en dehors des délais. Alors que les différentes conventions signées avec le Département ont toujours prévu des délais qui n'ont jamais été respectés.

Je souhaite à ce stade de mon rapport moral donner la parole à la représentante des salariés du CoDES, Madame Malfatti, qui va vous faire part du ressenti des salariés devant la situation que nous vivons au CoDES.

En tant que déléguée du personnel, je viens vous faire part du ressenti des salariés. Malgré la situation que vit actuellement le Codes, le personnel continue de travailler et d'œuvrer à la bonne image que nos partenaires ont de notre association. Depuis l'annonce qui a été faite il y a un mois à l'équipe, chaque jour chaque personne doit faire face à son propre désarroi, au malaise de l'ensemble du personnel et aux inquiétudes des partenaires. Nous sommes des êtres humains avec nos peines, nos incompréhensions, notre mal être face à une situation sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir et qui va entraîner le licenciement d'un certain nombre de personnes qualifiées et formées, experts sur leurs territoires et leurs thématiques.

Malgré cela, chacun d'entre nous poursuit ses missions avec professionnalisme et de manière responsable, et fait preuve de combativité face à une injustice. Nous mettons tous nos espoirs en vous et vos institutions afin que le CoDES puisse continuer à mener des actions de qualité avec un personnel hautement compétent et heureux d'apporter sa contribution au maintien d'une bonne santé à l'ensemble de la population.

Aucune remarque n'étant soulevée, le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

3. Rapport d'activités

Mme Merle, Directrice présente le rapport d'activités 2008.

Une personne dans l'assemblée demande au Président quelles sont les activités qui ne seront plus financées par le Conseil Général des Bouches du Rhône et qui ne vont plus être mises en œuvre par le CoDES. Le Président donne la parole à la directrice qui indique les quatre actions :

- **"Je mange, Je bouge, Je vais bien à l'école maternelle"**, qui a touché en 2007-2008 : 22 écoles, 44 Classes, 1118 enfants, 489 parents, 158 professionnels de la Petite Enfance à Marseille, Septèmes, La Ciotat, Arles, Marignane, St Victoret, Vitrolles, Istres, Miramas, Arles, Tarascon et Chateaufort.
- **"Je mange, Je bouge, Je vais bien au collège"**, qui a touché en 2007-2008 : 23 collèges auprès de: 2175 collégiens dans 79 classes à Marseille, Aix, La Ciotat, Arles, Marignane, Vitrolles, Martigues, Istres et Salon.
- les ateliers **"Santé nutrition"** à destination des bénéficiaires du RMI, menés en 2008 auprès de 219 personnes bénéficiaires du R.M.I., dans 13 structures à caractère social à Gardanne, Istres, Marseille, Martigues, Miramas, Aix et Salon
- l'action expérimentale **"ACCES"** à destination des bénéficiaires du RMI qui a touché en 2008 : 104 personnes dans 8 Groupes à Marseille dans les arrondissements du centre ville, des quartiers Nord et des quartiers Est.

4. Examen des comptes 2008 par le Trésorier

En 2008 le CoDES, sur les conseils de Monsieur Fitoussi, Consultant qui accompagne le CoDES dans le Dispositif Local d'Appui aux associations, a changé d'expert comptable et de méthode de travail en comptabilité et s'est mis sous la protection du tribunal dans le cadre d'une mesure de sauvegarde judiciaire. Durant le premier semestre de l'année, l'Association a élaboré un plan de restructuration en travaillant en proximité avec ses financeurs et l'administrateur judiciaire. Ce plan était quasiment finalisé en septembre 2008. La directrice du CoDES et le consultant ont alors rencontré à nouveau les partenaires financeurs pour leur présenter lorsque le Conseil Général des Bouches du Rhône a commencé à évoquer la cessation du partenariat avec le CoDES. Cette décision n'est devenue officielle qu'au mois de décembre 2008 et a eu comme conséquences de nous faire perdre 6 mois dans la démarche. Le CoDES devait sortir de la sauvegarde en février 2009, et compte tenu de la situation devra prolonger la période de sauvegarde pour pouvoir valider le nouveau plan de redressement qui inclut le licenciement de 6 salariés et le non renouvellement de 6 CDD.

La subvention de fonctionnement du CoDES n'a pas été versée par Conseil Général des Bouches du Rhône.

La subvention de la DRASS, mise en place depuis 2005, concernant les missions permanentes a été sensiblement augmentée en 2008 et permet de couvrir les besoins de ce service.

Compte d'exploitation

Avec un total de charges de 1.068.536 € et des produits s'élevant à 968.422 €, l'exercice 2008 se produit par un résultat déficitaire de 100.114 € (données présentées et arrondies à l'euro). La perte doit être affecté dans le compte report à nouveau.

Le CoDES n'enregistre pas d'augmentation de l'activité.

Cette stabilité dans l'activité est une volonté politique du CoDES.

En raison de la faiblesse structurelle des ressources propres et de la faible importance des subventions de fonctionnement non affectées, le Comité ne peut pas dégager les ressources qui seraient indispensables pour apporter des remèdes efficaces.

Bilan

Les caractéristiques générales du bilan s'articulent autour de trois axes principaux :

Faiblesse des actifs immobilisés

Le Comité ne dispose ni d'immobilisations incorporelles, ni de terrains ou de constructions. Il n'utilise par ailleurs que du matériel et surtout du mobilier très largement amortis, à l'exception de quelques appareillages informatiques. La valeur nette des biens immobilisés est donc faible (24.103 €)

Importance des disponibilités au 31 décembre et en contre partie au passif, des produits constatés d'avance.

On sait que cette particularité s'explique par la nécessité d'ajuster en fin d'exercice des comptes dont l'annualité est civile, tant au CODES que chez nos partenaires financiers, avec un programme d'action largement basé sur l'année scolaire.

Déséquilibre des créances et des dettes.

Le rapport des créances et disponibilités (actif circulant : 452.999€) sur les dettes (712.433€) est à 0,64.

Le Commissaire au Compte fait lecture de son rapport. Il ajoute que c'est d'autant plus dommage que lorsqu'on fait une analyse financière on s'aperçoit que si l'association avait reçu sa subvention de fonctionnement comme prévu, elle équilibrerait parfaitement les comptes en 2008.

Aucune remarque n'étant soulevée, le bilan financier est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5. Questions diverses

Monsieur Thirion en tant que Trésorier souligne que trois niveaux sont touchés : le premier c'est le fonctionnement par la suppression de la subvention de fonctionnement de 100.000€. le deuxième, c'est l'arrêt du financement d'actions qui étaient prévues, ce qui correspond au tiers du budget de l'Association. Le troisième c'est l'injonction de quitter les locaux qui nous a mis dans l'obligation de trouver des solutions pour pallier à cette difficulté de déficit.

Monsieur Thirion souhaite revenir auprès de l'Assemblée sur la question suivante : *"est-ce qu'il y a une bonne ou une mauvaise gestion de l'association ?"* Les termes qui sont employés dans la lettre du CG et qui justifient du non versement des subventions est que l'Association n'a pas payé l'ensemble de ses cotisations sociales et qu'à partir de ce moment le CG arrête ses subventions. Or il faut que vous soyez au courant des mécanismes de procédure de sauvegarde. Pour toute la durée de sauvegarde judiciaire c'est un administrateur qui est en charge de toute la partie de vérification des comptes. Il s'engage à ce que l'Association puisse réellement payer chacune de ses charges. Elle ne peut pas se permettre d'avoir un seul centime en déficit. Si tel est le cas, l'Association est liquidée par le tribunal. Pour pouvoir entrer dans ce processus qui est mortel, il faut se constituer une trésorerie qui permette de traverser toute la période et donc il faut accumuler volontairement des dettes avant de rentrer dans ce processus. Ces dettes accumulées, au moment de la sortie de la période de sauvegarde, le juge nous donnera un délai pour que nous ayons les moyens de les payer. Donc, à partir du moment où l'on entre en sauvegarde de justice, nous ne sommes pas harcelés par les ASSEDICS ou autres débiteurs, ils savent très bien que nous nous trouvons sous la protection de la Justice et que dès notre sortie nous réglerons nos dettes. C'est à dire que l'on nous reproche quelque chose que l'on devait réellement faire pour assainir la situation légalement et pour assurer la pérennité de l'Association. Donc je ne trouve pas cela très logique d'appeler cela erreur de gestion. D'autant que, comme le rappelait dans son rapport moral le Président, un diagnostic et un audit ont été fait par ESIA par Singliers & Co, et qu'ils ne mentionnent rien de ce type.

Monsieur Thirion souhaite remercier le Président, la directrice et tout le personnel du CoDES parce qu'il tient, *"alors que depuis des mois sous pression comme vous l'avez compris, ils sont là avec l'épée de Damoclès au dessus et au lieu de s'éclater en stratégies individuelles le personnel, dans un collectif, se rassemble autour de la directrice, se rassemble autour du Président je profite de mon rôle un peu extérieur de trésorier pour les remercier"*. Madame Gaunet dit qu'elle trouve cela tout à fait remarquable.

Madame Clary propose que les résultats de l'audit soient transmis aux personnes destinataires des courriers envoyés par le Président pour qu'il ne soit plus dit que le CoDES est mal géré.

Monsieur Airaud, Chef de Projet CUCS La Rose, souhaite témoigner pour être en permanence sur le terrain au contact des écoles et des partenaires du CoDES de l'importance de la demande d'interventions de la part du CoDES. Il souligne la qualité des interventions. Monsieur Airaud demande si dans le cadre de la Politique de la Ville on pourra solliciter le CoDES pour des prestations complémentaires. Le CoDES aura-t-il la capacité d'intervenir ?

Monsieur San Marco répond positivement à cette question : le CoDES aura la capacité d'intervenir en recrutant à nouveau les personnes licenciées économiquement.

Madame Baltz, Chef de Projet CUCS Cabucelle, St Louis, La Viste, dit que les subventions CUCS sont en diminution et qu'il est très difficile de financer tous les projets.

Madame M

erle répond que lorsque l'on dépose un projet dans le cadre d'un appel d'offre, il n'est pas dramatique d'essayer un refus, puisque la mise en œuvre du projet est sujette à la réponse du financeur. Or en ce qui concerne le CG ce n'était pas le cas. La demande de subvention de fonctionnement 2008 a été faite en temps et en heure, c'est à dire avant le 15 janvier 2008, une réponse orale plutôt favorable a été donnée en juillet 2008 par des techniciens et la réponse négative est arrivée au CoDES le 29 décembre 2008. Pour les actions menées sur l'année scolaire, les services techniques nous demandaient de préparer l'action avant de recevoir les subvention ce qui impliquait le recrutement d'éducateurs en CDD avant la notification.

Madame Merle dit que, suite à un contact positif avec le bureau de l'Europe à Marseille, le CoDES va tenter de trouver un financement auprès du Fond Social Européen pour pouvoir développer à nouveau l'axe insertion par la santé.

Monsieur San Marco informe l'Assemblée des différentes démarches entamées :

- Il a rédigé une réponse au courrier du Conseil Général (qui est disponible sur demande au CoDES) dont il a envoyé une copie à Monsieur Jean Paul de GAUDEMAR, Chancelier des Universités, Recteur de l'Académie Aix-Marseille, Monsieur Jean CHAPPELLET, Directeur de la DRASS, Madame Jean Jacques COIPILET, Directeur de la DDASS 13, Monsieur Emmanuel BLANC, Directeur de la CPAM 13, Monsieur André DESCAMPS, Président de la CPAM 13, Monsieur Jean Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Monsieur Michel VAUZELLE, Président de la Région, Monsieur Claudie LEBRETON, Président de l'Assemblée des Départements de France, Madame Laurence DELPONT, Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance, Monsieur DALLEST, Procureur de la République, Monsieur Pierre RASTOIN, Président de ESIA, et Monsieur Pierre-Yves DEBRENNES, Directeur du GIP Politique de la Ville.
- Les salariés se sont organisé en collectif et ont envoyé à Monsieur Guérini un courrier (qui est disponible sur demande au CoDES) avec copie à tous les Conseillers Généraux, Députés et Sénateurs du département.
- Le collectif des salarié a également rédigé une pétition qui sera en ligne sur le site du CoDES à partir du 23 février 2009.

Madame Gaunet propose d'informer les Associations de Parents d'Élèves, par une réunion éventuellement.

Monsieur San Marco propose à l'Assemblée Générale que la Ville de Salon puisse faire partie du Conseil d'Administration du CoDES en la personne de Madame Blanc-Pardigon, Adjointe à la santé de la Mairie de Salon. L'Assemblée approuve à l'unanimité.

Monsieur San Marco informe l'Assemblée des différentes manifestations de soutien qu'a reçu l'association pour faire face à la situation présente :

- Monsieur Chappellet, le Directeur de la DRASS a envoyé un courrier au CoDES dans lequel il maintient son soutien à l'Association et s'engage à la soutenir financièrement en étendant ses missions permanentes et en lui attribuant une subvention exceptionnelle pour l'aider à sortir des difficultés, sous réserve de recevoir des éléments de bilan comptable et d'activité, et le plan de redressement.
- Monsieur Blanc, Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Bouches du Rhône propose de reloger l'association dans des locaux de la caisse situés 8 rue Jules Moulet. Il s'agit de 314 m² de bureaux totalement adaptés aux besoins du CoDES et qui sont rapidement disponibles.
- Monsieur Jorda, Conseiller Général, a téléphoné au CoDES en manifestation de son soutien suite au courrier du collectif des salariés et s'engage à interpeller le Président du CG.

- Monsieur Gaudin, reçoit Monsieur San Marco en rendez-vous le vendredi 20 février 2009.

Le Président informe l'Assemblée que les locaux mis à disposition par la CPAM le sont à titre provisoire. Il se trouve qu'un certain nombre d'Associations dont le siège se trouve à Marseille ont des problèmes de locaux : le Mouvement Français pour le Planning Familial, le CIDF, S.O.S. Femmes, S.O.S. Viol et S.O.S. Jeunes Femmes. Nathalie Merle a rencontré les directrices de ces associations et elles ont collectivement convenu de porter un projet de regroupement de locaux auprès de leurs administrateurs pour tenter de porter un projet de locaux collectifs type maison des associations qui permettrait de mutualiser une partie des services et des coûts. Monsieur San Marco va soumettre au Maire de Marseille l'idée de trouver une friche dans le Centre Ville de Marseille pour concrétiser ce projet. Sur le plan politique, la présentation de six associations au moins qui pourraient faire une vraie mutualisation, un pôle de prévention serait une belle opération.

Monsieur San Marco conclut : si l'Assurance Maladie, le DRASS, les Villes et un certain nombre d'institution nous soutiennent aujourd'hui ce n'est pas pour rien et ce n'est pas pour me faire plaisir, mais bien pour la qualité du travail développé au CoDES, pour la richesse de ses acteurs et au premier chef les éducateurs de santé. Nous avons une richesse c'est la qualité du personnel du CoDES. Pour l'instant nous en sortirons, mis à part le fait que nous allons nous priver de 12 salariés de qualité.

Aucune question supplémentaire n'étant formulée, le Président Clôt l'Assemblée Générale. Il est 18 h 30.

Fait à Marseille, le 23 février 2009

Jean-Louis SAN MARCO

Président